

## **1. Objectif du règlement :**

- 1.1. Le règlement du dépliant a pour objectif de définir les principes encadrant la visibilité des commanditaires, avec comme premier souci l'équité entre les courses, eu égard principalement à leurs commanditaires.

## **2. Principes :**

- 2.1. Les logos des commanditaires locaux sont disposés au bas de chaque volet;
- 2.2. une organisation locale peut avoir autant de logos qu'elle le souhaite, ceux-ci se partageant l'espace disponible au bas de son volet sur une hauteur semblable pour toutes les courses - ce qui implique que "plus il y a de logos, plus ils seront petits";
- 2.3. un des logos (le commanditaire majeur d'une course) peut être sur-dimensionné par rapport aux autres; chaque organisation locale peut le demander si elle le souhaite; ce sur-dimensionnement doit être semblable pour toutes les courses qui le souhaitent;
- 2.4. chaque organisation locale a le dernier mot sur la ou les photos qui apparaissent sur sa page, en autant que cela ne porte pas ombrage au commanditaire du Circuit;
- 2.5. le commanditaire du circuit a droit à son logo sur le volet frontispice du dépliant, d'une dimension inférieure au logo du Circuit, par au moins 10% et au plus 20%;
- 2.6. La page frontispice du dépliant présente en sus, le nom des courses; si le nom d'une course ne comporte pas le nom de son commanditaire principal, la mention « Une présentation de... » peut-être ajoutée sous le nom de cette course, pour identifier ce commanditaire principal.